



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE :**

**AGIRC-ARRCO : UN ACCORD DE PRINCIPE EN TROMPE L'ŒIL**

**Il ne fait pas face à l'urgence de la situation**

Pour l'essentiel, les mesures annoncées prennent effet en 2019, soit un an après la date prévisible d'épuisement des réserves de l'AGIRC.

**Il n'est pas à la hauteur des enjeux financiers**

Les chiffres annoncés sont loin de correspondre aux besoins de financement (5 milliards de déficit technique annuel pour les deux régimes).

**Il aggrave les inégalités entre secteurs public et privé.**

Il est à ce titre parfaitement inéquitable : différences sur l'âge de départ et sur les modalités des revalorisations.

**Il faut en finir avec les tabous :**

Les négociations ont mis en évidence le caractère incontournable de l'âge.

- L'État doit prendre ses responsabilités en relevant pour tous l'âge de la retraite, condition indispensable au maintien d'un niveau de retraite suffisant.
- Il doit reconnaître l'impérieuse nécessité de mettre en place un régime universel accordant à tous les mêmes droits en contrepartie des mêmes obligations.
- Ce régime répondrait au principe d'égalité et rassurerait les jeunes générations sur la pérennité de leur régime de retraite.

Fait à Paris, le 20 octobre 2015

N° 124

La Confédération Française des Retraités est constituée des 5 principales organisations de retraités :

Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités -  
Généralistes Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00  
courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)